



PRÉFET DE LA GIRONDE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 26 juillet 2023

Abattoir de Bazas : le préfet ordonne une nouvelle inspection suite au signalement de l'association L214

L'association L214 a diffusé une vidéo mettant en cause le fonctionnement de l'abattoir de Bazas et les contrôles effectués par les services de l'État (DDPP). Cette vidéo, résultant d'un montage isolant de leur contexte des séquences non datées et choisies pour leur caractère choquant, ne reflète pas la réalité du fonctionnement de cet abattoir régulièrement contrôlé.

Ces contrôles sont réalisés par un technicien des services vétérinaires, présent sur site, ainsi qu'un vétérinaire officiel, sous supervision de la direction départementale de la protection des populations. Les dysfonctionnements relevés font l'objet de mesures correctives.

En 2022, les inspections ont montré des difficultés de maintenance préventive et de contrôle de la maintenance, des insuffisances dans l'exploitation des résultats de l'audit de bonnes pratiques en matière d'hygiène alimentaire, d'absence de plan de formation relatif à la protection animale et de quelques défauts de formalisation de procédures.

En 2023, le 3 février, un courrier d'avertissement a été notifié à l'abattoir pour une inadéquation de l'équipement pour l'abattage des porcs d'un poids inférieur à 40kg. Le professionnel a donc décidé de refuser l'abattage de ces porcelets. Il n'abat donc plus de porcelets d'un poids inférieur à 40kg depuis cette date.

Une inspection coordonnée des trois chaînes du 28 mars au 21 avril 2023 sur le volet immobilisation des animaux a conclu à la conformité de l'établissement. Une mise en demeure datée du 9 juin 2023 a ordonné notamment de mettre en place un contrôle interne des 3 étapes de déchargement, mise en attente des animaux et amenée des animaux.

Le préfet ordonné une nouvelle inspection complète de l'abattoir. Celle-ci va être réalisée sans délai et les constatations donneront lieu aux mesures correctives nécessaires.